

## Club PLUi des Pays de la Loire – 10 et 11 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

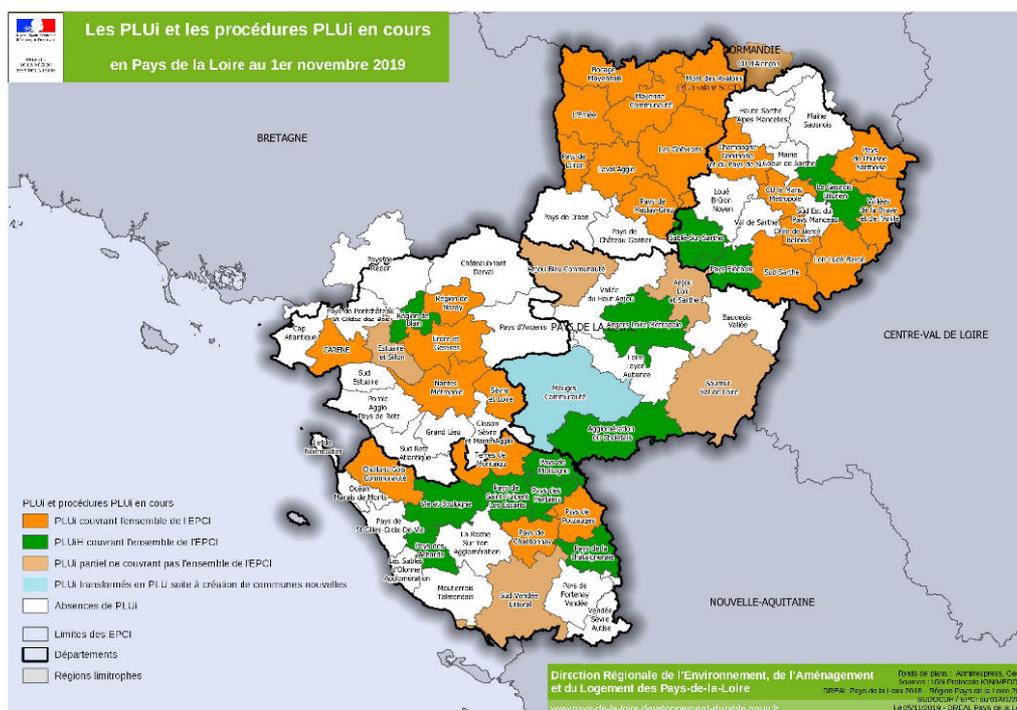
J'ai le plaisir d'ouvrir la 7<sup>e</sup> rencontre du club PLUi régional des Pays de la Loire, je vous remercie pour votre participation. Je remercie également l'institut municipal d'Angers qui accueille en présentiel l'équipe d'appui et quelques-uns des intervenants de cette rencontre.

La session 2019 avait mobilisé un large public autour de l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans les PLUi. Cette année les conditions particulières dues à la crise sanitaire ont amené le groupe organisateur à privilégier la visioconférence et les webinaires, altérant la part de convivialité de ce rendez-vous annuel. Il reste la qualité des interventions et des échanges pour faire de cette édition un nouveau succès.

La thématique retenue pour l'édition 2020 est la gestion économe de l'espace et le Zéro artificialisation nette (ZAN). C'est un sujet de préoccupation pour les collectivités locales comme pour l'État. Nous pouvons rappeler les mots prononcés par le Président de la République lors de la remise des propositions de la convention citoyenne pour le climat : "Arrêter la bétonisation, c'est un projet pour rendre notre pays plus humain, au fond plus beau". En pleine crise sanitaire, environnementale et sociale, l'écriture d'un nouveau récit collectif, qui fait société et préserve l'avenir des générations futures, est en cours. Sa mise en œuvre se traduira également dans les documents de planification qui, dès aujourd'hui, aménagent nos territoires de vie et les préparent aux bouleversements à venir. Ainsi, les PLUi sont un outil permettant de gérer l'espace de manière économe et de converger vers le zéro artificialisation nette.

### Le Club régional PLUi

(Affichage de la carte régionale des PLUi)



Comme le montre la carte que vous voyez à l'écran, en région Pays de la Loire, plus d'une quarantaine d'intercommunalités ont approuvé leur PLUi ou sont en démarche d'élaboration.

De manière globale, on peut observer une bonne couverture des départements intérieurs, des trois métropoles ainsi que de la partie terrestre du département de la Vendée. Comme sur l'ensemble du territoire national, la frange littorale est un peu en retrait du processus, mais les choses avancent et je note que l'agglomération des Sables-d'Olonne engage sa démarche d'élaboration d'un PLUi, et je salue la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon qui a souhaité s'associer à notre rencontre.

Cette évolution qui tend à faire de l'intercommunalité la règle en matière d'urbanisme génère des efforts considérables de mobilisation et d'accompagnement pour les collectivités concernées.

Connaissant leur intérêt et leur implication pour ce sujet de la consommation d'espace, il a été décidé d'ouvrir notre rencontre à la participation des structures porteuses de Schémas de cohérence territoriaux (ScoT), dont je salue ici les représentants.

## **L'organisation du Club régional PLUi**

Le Club régional PLUi a précisément vocation à accompagner les EPCI dans leur réflexion sur le passage à la planification intercommunale, et votre présence ici témoigne de son intérêt. En Pays de la Loire, il est piloté par la DREAL, avec l'assistance technique du CEREMA Ouest dans le cadre d'une mission d'appui et d'animation à laquelle participent :

- les cinq DDT(M),
- les trois agences d'urbanisme (ADDRN, AURA, AURAN),
- et les collectivités volontaires peuvent se joindre à cette équipe d'appui

Je salue l'investissement de chacun pour sa contribution précieuse à l'animation du Club PLUi régional et à la préparation de ces rencontres et particulièrement les 3 agences d'urbanisme qui, dans les circonstances particulières de la crise sanitaire, ont relevé le défi de l'organisation en distanciel.

## **Les thématiques intéressantes pour le Club régional PLUi**

Depuis novembre 2015, c'est la 7<sup>e</sup> fois que nous nous réunissons. Le club régional nous a ainsi permis de partager connaissances, expériences, réflexions et débats sur les thèmes :

-de « la gouvernance et la concertation »,

-de « la consommation d'espace et la densité »,

-de « la planification intercommunale et l'habitat »,

-du « paysage »

-des orientations d'aménagement et de programmation, les OAP

-des enjeux climat-air-énergie.

## **Pourquoi une rencontre régionale sur la thématique de la gestion économe de l'espace ?**

Je vois au moins deux réponses à cette question ; 1. c'est un sujet d'actualité au sens législatif et réglementaire et 2. c'est un sujet prégnant en région des Pays de la Loire :

### **1. La gestion économe de l'espace et le zéro artificialisation nette sont à l'agenda réglementaire et législatif**

La Commission européenne a fixé un objectif d'arrêt d'ici 2050 de « toute augmentation nette de la surface de terre occupée » (Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources CE, 2011). Cet objectif est repris en France dans la Stratégie nationale bas carbone et dans le Plan national biodiversité. Elle a été mentionnée dans les propositions de la convention citoyenne pour le Climat et le projet de loi issu de ces propositions est désormais en préparation, Le projet de loi de finance pour 2021 y fait aussi référence. Cela se traduit par :

- des objectifs à long terme : réduire par deux le rythme d'artificialisation d'ici dix ans et atteindre le zéro artificialisation nette en 2050.

- une dizaine de mesures traduisant un équilibre entre :

- La définition d'un nouveau modèle d'aménagement durable et des moyens de suivi pour atteindre l'objectif de sobriété foncière à toutes les échelles territoriales et communiquer positivement vis-à-vis des acteurs locaux et de nos concitoyens ;
- La maîtrise de l'étalement urbain et la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers par la norme réglementaire et le levier fiscal ;
- La reconquête, l'optimisation et la revitalisation des secteurs déjà artificialisés en renforçant l'ingénierie territoriale, les moyens d'intervention des pouvoirs publics et les contrats entre État et Collectivités sur les secteurs à enjeux.

En région Pays de la Loire, suite à la circulaire du 29 juillet 2019, l'État s'est donné une feuille de route avec sa « stratégie régionale pour la gestion économe de l'espace : plan d'action pour l'État dans ses missions » avec 6 axes :

- la connaissance et la mesure
- un socle commun à porter en tant que personne publique associée aux procédures d'élaboration et d'évolutions des documents d'urbanisme des collectivités
- une posture dans les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- l'accompagnement d'opérations d'aménagement vertueuses
- la sensibilisation des acteurs et la valorisation de bonnes pratiques
- la mobilisation de l'éventail réglementaire

## 2. La gestion économe de l'espace est un enjeu majeur en Pays de la Loire.

La région des Pays de la Loire est caractérisée par sa démographie et son attractivité économique, sa géographie favorable peu accidentée et constituée de nombreuses plaines, une bonne desserte en axes routiers, ainsi que l'attractivité de son littoral et un relatif faible coût du foncier. Cette situation - à laquelle s'ajoute un engouement fort pour la maison individuelle dans des structures urbaines peu denses - a longtemps eu comme effet induit, une consommation excessive et irraisonnée d'espaces naturels, agricoles ou forestiers comme on peut le voir sur la carte projetée sur votre écran.



(illustration par la carte de France de l'artificialisation ; source observatoire national du

foncier)

il en résulte qu'aujourd'hui :

- le taux d'artificialisation des Pays de la Loire est de 12 % en 2015

- la région se situe au 3e rang des régions de France de province en termes d'artificialisation derrière la Bretagne et les Hauts-de-France.

- entre 2012 et 2017, 11 600 hectares ont été artificialisés, soit 0,4 % de la surface cadastrée de la région. A ce rythme, la région artificialisera 55 000 hectares supplémentaires d'ici à 2050 pour accueillir les 590 000 ligériens supplémentaires attendus, soit 2 % du territoire régional.

L'étalement de l'urbanisation emporte des contraintes économiques, sociales, et environnementales pour les collectivités et l'ensemble de la population. Il engendre une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique et à la précarité énergétique, une banalisation des paysages et d'attractivité des territoires, y compris économique.

Cet étalement génère l'augmentation des besoins en transport, de réseaux, des coûts de mobilité et la réduction de l'accessibilité aux services publics, la dévitalisation des centres-villes, la vacance de logements, la dégradation du patrimoine bâti.

Ce constat et ces enjeux sont toutefois répartis de façon différenciée sur le territoire régional, vos travaux lors de cette rencontre du Club PLUi permettront d'affiner localement le diagnostic et de préciser les premières pistes de déclinaisons spatiales et temporelles envisageables pour atteindre cet objectif de zéro artificialisation nette.

En mettant à l'ordre du jour de cette nouvelle rencontre du Club régional PLUi la thématique de la gestion économe de l'espace et du zéro artificialisation nette, l'État entend montrer sa mobilisation sur ce sujet majeur.

Je vais passer la parole à M Roch Brancour , Vice-président du Conseil régional et ,Vice-président d'Angers Loire Métropole qui nous fait l'honneur d'accueillir une nouvelle fois ce club à Angers. Sans anticiper sur les délibérations prochaines du Conseil régional sur son projet de SRADDET , peut-être pourra-t-il nous exposer comment ce schéma régional s'est emparé de la thématique de la gestion économe de l'espace et de l'artificialisation des sols ?

Je vous remercie de votre participation à cette 7<sup>e</sup> rencontre qui sera, j'en suis sûr, très intéressante, grâce à toutes vos contributions.